

NOS HONORAIRES TTC À PARTIR DU 1/4/2017

SERVICE PROPOSÉ	HONORAIRES TTC	A LA CHARGE DU
VENTE		
De 1 € à 300 000 €	8%	Vendeur
De 300 001 € à 500 000 €	6%	Vendeur
De 500 001 € à 1 500 000 €	5%	Vendeur
Du-delà de 1 500 001 €	4%	Vendeur
Fonds de commerce	10%	Vendeur
LOCATION		
Habitation principale (vide ou meublés) :		
- entremise et négociation	10% du loyer annuel HC HT	Bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	12 €/m ² (zone très tendue) 10 €/m ² (zone tenue) 8 €/m ² (hors zones)	Bailleur (50%) et locataire (50%)
- état des lieux	3 €/m ²	Bailleur (50%) et locataire (50%)
Locaux commerciaux et professionnels :		
- négociation - rédaction du bail - état des lieux	30% du loyer annuel HC HT	Locataire
Habitation secondaire :		
- négociation - rédaction du bail - état des lieux	1 mois de loyer HC HT	Locataire
Garage/parking :		
- négociation - rédaction du bail - état des lieux	Forfait 230 €	Bailleur (50%) et locataire (50%)
LOCATION SAISONNIÈRE		
- négociation - rédaction du contrat de location saisonnière - état des lieux	25% du loyer HC HT de la période	Bailleur (50%) et locataire (50%)
- taxe de séjour	Entre 0,20 €/jour/personne et 4 €/jour/personne (selon arrêté municipal de la commune de situation du bien loué)	Locataire

TTC : incluse TVA au taux en vigueur à 20%